

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 11 décembre 2023 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 5 décembre, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 23-80

Objet : Décision modificative n°1 – BP 2023

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (27)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, CAUMONT, DELPRAT, JASZECK,
MM. BOCQUET, BONNET, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, GUEVEL,
LECUYER (supplée M. DIDIER), MAQUIN, MELLA, MURRU, PINTO DA
COSTA, PY, VASCONCELOS, VERMEULEN,

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, MOSOLO, POTIER, SCALZOLARO,
MM. MAURAY, KOURDIAN (supplée M. TESSE),

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. DIARRA, FAUVIN, MANSOUX.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (5)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

MM. HADDAD (Pouvoir à M. GENIÈS), JOURNAUX (Pouvoir à Mme
JASZECK),

CA PLAINE VALLEE

Mme MEGRET (Pouvoir à Mme MOSOLO),

CC CARNELLES PAYS DE FRANCE

MM. BATTAGLIA (Pouvoir à Mme BIDEL), LAGIER (Pouvoir Mme
HINGANT)

Etaient absents excusés : (20)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, GAUTIER, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. BOUCHE, DOMETZ, ETHODET NKAKE, JARRY, LEROUX, MALLARD,
PAMART, SERVIÈRES, THOREAU, VENNE, YALAP, ZIGHA, ZINAOU

CA PLAINE VALLEE

MM GOMES, SECNAZI,

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

Mme TORDJMAN
M. GAUBOUR.

Etaient absents : (0)

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1, L. 1612-1 à L. 1612-20, L. 5211-36, L. 2311-1 à L.343-2,

Vu la délibération n° 23-34 du Comité syndical prise en séance du 20 mars 2023, portant adoption du Budget Primitif 2023,

Par sa délibération n° 23-34 du 20 mars 2023, le Comité syndical adoptait le budget primitif de l'année 2023. Des réajustements techniques et de régularisation sont aujourd'hui nécessaires pour certains chapitres.

En effet, la revue de gestion réalisée mi-juin a révélé des besoins opérationnels ne pouvant être financés par les crédits ouverts.

Cette décision modificative propose donc de réaffecter certains crédits, d'une part en réduction pour les crédits qui ne seront pas utilisés et d'autres parts en augmentation pour les opérations non prévues en début d'année.

Ainsi, sont proposées les modifications suivantes, par section :

Section d'investissementDépenses d'investissement :

- Equilibre de la recette non prévue sur le chapitre 13 : Chapitre **20** « Immobilisation incorporelles » augmenté de **255 000 €**, chapitre 21 « Immobilisation corporelle » augmenté de **90 000 €** et chapitre **23** « Immobilisation en cours » augmenté de **90 000 €**.

Recettes d'investissement :

- Modification du montant du **chapitre 13 « Subvention d'investissement »** augmenté de **390 000 €** : pour rappel, une subvention a été accordée pour les travaux du CATI liée aux Fonds Verts à hauteur de 1,3 M€. Selon l'article 4 de la convention, une avance représentant jusqu'à 30 % du montant prévisionnel de la subvention peut être versée sur demande du bénéficiaire et sur justification du commencement d'exécution de l'opération, soit 390 000 €,
- Equilibre du montant du chapitre **040** « « opération d'ordre en sections » en augmentant de **45 000 €** : doit être à l'identique du chapitre 042.
-

Section de fonctionnementDépenses de fonctionnement :

- Ajustement des crédits pour compenser les dépenses non budgétisées qui correspondent aux reports des factures de la collecte et du traitement, sur le BP 23 lors de la clôture 2022 sur le chapitre **011** « Charges à caractère générale » augmenté de **3 654 000 €**,
- Augmentation du montant du chapitre **042** « opération d'ordre en sections » de **45 000 €** : correspondant aux amortissements constatés en 2023,
- Modification du montant du chapitre **68** « provisions pour risques et charges », augmenté de **1 000 €** : rajout du compte 6817 pour provisionner à hauteur de 15 % minimum les créances dont le recouvrement paraît compromis.

Recettes de fonctionnement :

- L'augmentation du chapitre **013** « Atténuation de charges » de **200 000 €** : les remboursements RELYENS (Sofaxis) sont plus conséquents que le montant prévu au budget 2023. De plus, les remboursements sur rémunération du personnel sont titrés sur ce chapitre,
- L'augmentation du compte **70** « Produit de services » de **2 000 000 €** : le syndicat n'a pas intégré dans son budget 2023 la totalité des recettes prévue à 4,5 M€ liée au contrat d'achat de l'énergie produit par le CVE avec Total Energie /Solvay, afin de construire un budget prudent en attendant le décret d'application. Cependant, le dialogue de gestion effectué début S2 et le tableau de bord de suivi de la vente d'électricité par mois indiquent une estimation des recettes totales pour 2023 à 4 M€,
- L'augmentation du chapitre **75** « Autres produits de gestion courant » de **1 500 000€** : régularisation des titres 2022 arrivant sur le compte P503 du syndicat.

La décision modificative s'équilibre ainsi en investissement et en fonctionnement.

Il convient d'inscrire les montants ci-dessus au BP 2023 par la voie d'une décision modificative n° 1.

Les membres du Bureau syndical, réunis le 27 novembre dernier, se sont prononcés favorablement sur la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** Les modifications budgétaires proposées, telles que détaillées *supra*.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs



Solange JASZECK,
Secrétaire de séance

Acte exécutoire le 14/12/2023 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 14/12/2023)

Visa

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	DM 1	Budget Rectifié
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 040 000,00		2 040 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES			-
042	OPERATIONS D'ORDRE EN SECTIONS	3 343 262,38	45 000,00	3 388 262,38
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 784 045,79	3 654 000,00	65 438 045,79
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 342 300,03		4 342 300,03
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 328 060,00		1 328 060,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 784 033,48		1 784 033,48
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	650 000,00		650 000,00
68	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	800 000,00	1 000,00	801 000,00
TOTAL		76 071 701,68	3 700 000,00	79 771 701,68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	DM 1	Budget Rectifié
002	RESULTAT DE FCT REPORTE	14 121 839,66		14 121 839,66
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	71 700,00	200 000,00	271 700,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS			-
70	PRODUITS DES SERVICES	13 258 043,35	2 000 000,00	15 258 043,35
73	IMPOTS ET TAXES			-
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	47 333 038,67		47 333 038,67
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	1 287 080,00	1 500 000,00	2 787 080,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES			-
TOTAL		76 071 701,68	3 700 000,00	79 771 701,68

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2023 AVEC RAR	DM 1	Budget Rectifié
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE			-
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS			-
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			-
020	DEPENSES IMPREVUES			-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 301 145,80		3 301 145,80
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 046 360,00	255 000,00	2 301 360,00
204	SUBVENTIONS VERSEES			-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 033 043,02	90 000,00	8 123 043,02
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	380 000,00	90 000,00	470 000,00
TOTAL		13 760 548,82	435 000,00	14 195 548,82

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2023 AVEC RAR	DM 1	Budget Rectifié
001	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 577 286,44		3 577 286,44
021	VIREMENT DE LA SEC. DE FONCT.	2 040 000,00		2 040 000,00
024	PRODUIT DE CESSION DES IMMO.		-	-
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 343 262,38	45 000,00	3 388 262,38
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	4 800 000,00		4 800 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		390 000,00	390 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES		-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-
TOTAL		13 760 548,82	435 000,00	14 195 548,82